

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Division Forêts

- Commune de Sainte-Croix VD, Amélioration des conditions de gestion, Hangar forestier de la Layettaz
N° de projet 421.2-VD-2116/0001
- Commune de Bullet VD, Amélioration des conditions de gestion, Hangar forestier de Bullet
N° de projet 421.2-VD-2115/0001

Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours qui suivent la réception de la notification (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Division forêts, Worblentalstrasse 68, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (031 324 78 53/ 324 77 78).

5 juin 2007

Office fédéral de l'environnement